

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 21 février 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin de l'Entente, plus précisément sur le lot 6 075 131 (matricule 7779-58-9372, zone Va-5, PIIA). La demande concerne la subdivision du lot en 2 lots qui auraient chacun une largeur de 49.30m (161.75') mesuré le long du chemin de l'Entente, au lieu 55m (180.4'), ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 4^e
jour de février deux mille vingt-deux (2022)**

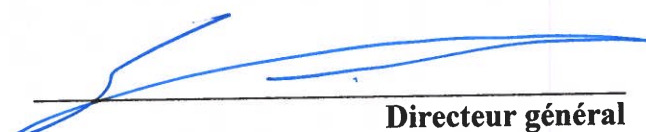


Directeur général

=====

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 4^e jour de février deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour de février **deux mille vingt-deux (2022)**.



Directeur général